



## COMMUNE DE ST MARCELLIN EN FOREZ

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015

L'An deux mil quinze, le Jeudi 17 décembre 2015 à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle voûtée, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

**Secrétaire de séance :** Mme DEGUIN

**Présents :** M. LARDON, Mme DE SIMONE, M. RODRIGUEZ, Mme DJOUHARA, M. AIVAZIAN, Mme DEGUIN, M. THOLOT, M. PASQUIER, Mme ASTIER, Mme CLUZEL, M. MEASSON, Mme CHARLES, M. ECKERT, Mme VALETTE, M. TETE, M. DE MAZENOD, Mme PLUCHAUD, M. VILLARD, Mme SOLVIGNON, M. JANIN, Mme GIBERT, M. COMBETTE, Mme DACQUIN,

**Absents excusés :** M. GOUJON (pouvoir à M. LARDON), Mme DEHAN (pouvoir à Mme SOLVIGNON) Mme FAUVET (pouvoir à Mme PLUCHAUD)

**Absente :** Mme DENEUVILLE (a démissionné le 14/12/2015)

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

#### Ordre du jour

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 Novembre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres.

#### **1- DÉCISION MODIFICATIVE n°4 – BUDGET COMMUNE**

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°4 sur le budget de la commune, telle que présentée au conseil municipal, permettant de diminuer et d'abonder certaines lignes budgétaires initialement inscrites au BP 2015 pour permettre la liquidation des dépenses correspondantes.

#### **2- DEMANDE DE GARANTIE DE PRÊT PAR L'ASSOCIATION MAINTIEN A DOMICILE DU FOREZ POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU CLOS POMMIER RUE DU DR GUINARD**

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve la demande de garantie financière émanant de l'association Maintien à Domicile du Forez pour un montant de 1 080 112 € pour le projet de construction du Clos Pommier situé rue du Docteur Guinard (résidence Séniors) avec la condition que les demandes des marcellinois soient prioritaires pour habiter dans cette résidence Séniors.

#### **3- TARIFS COMMUNAUX 2015 – BUDGET COMMUNE**

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve les tarifs communaux 2016 suivants :

Prestations	Tarifs 2016
FRAIS ADMINISTRATIFS	
<i>Reproduction de documents administratifs communicables au public</i>	

- noir et blanc recto	<a href="#">suivant l'arrêté du 1er octobre 2001[1]</a>
- Délivrance de plans cadastraux (A4)	<a href="#">suivant l'arrêté du 1er octobre 2001[1]</a>
- envoi par voie postale	Frais réels
<i>Photocopie de documents demandés par le public</i>	
- Feuille A4 recto	0,30 €
- Feuille A3 recto	0,60 €
<i>Télécopies (feuille A4)</i>	
- Départ France/Europe	1,10 €
- Réception	0,50 €
<b>DROITS DE PLACE</b>	
<i>Marché hebdomadaire</i>	
- Bancs forains (le mètre linéaire)	0,70 €
- Abonnés (le mètre linéaire)	0,35 €
- Raccordement de borne électrique (par jour)	1,60 €
<i>Foire annuelle</i>	
- Bancs forains (le mètre linéaire)	1,50 €
- Bovins - Chevaux	Gratuit
- Porcs gras	Gratuit
- Porcelets, chèvres, moutons	Gratuit
<i>Fête foraine</i>	
- 50 premiers m <sup>2</sup>	1,20 €
- par m <sup>2</sup> supplémentaire	0,80 €
<b>REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>	
- Terrasses ouvertes <i>(forfait annuel pour une année complète quelle que soit la durée d'occupation)</i>	10 €
- Etalages, rôtissoires, présentoirs, panneaux publicitaires, afficheurs sur pieds, distributeurs de revues <i>(forfait annuel x nombre de m<sup>2</sup>, pour une année complète quelle que soit la durée d'occupation)</i>	1 €
- Stationnement cirque et autres attractions diverses <i>(par jour)</i>	30 €

<b>POLICE MUNICIPALE</b>	
- Disque européen	1 €
- Capture d'animaux	100 €
<b>CIMETIERE</b>	
<i>Concession</i>	
- par m <sup>2</sup> pour 15 ans (TTC)	60 €
- par m <sup>2</sup> pour 30 ans (TTC)	100 €
- par m <sup>2</sup> pour 50 ans (TTC) :	
5,00 m <sup>2</sup> , caveau possible	312 €
2,50 m <sup>2</sup> pleine terre	260 €
- Perpétuelle par m <sup>2</sup>	Supprimé
<i>Columbarium</i>	
- Concession de case pour 15 ans (TTC)	884 €
<i>Occupation du caveau communal</i>	
- Les 3 premiers mois (pour les habitants de la commune)	gratuit
- A partir du 4 <sup>ème</sup> mois (pour les habitants de la commune)	1 € / jour
- Dès le 1 <sup>er</sup> jour (pour les personnes extérieures)	1 € / jour
Taxe inhumation	45 €
Taxe exhumation	45 €
Epannage de cendres	30 €
Vacation police municipale	25 €
<b>BULLETIN MUNICIPAL</b>	
1/8 de page (78,5 x 93)	60 €*
Bandeau (78,5 x 190)	100 €*
1/3 de page (106,5 x 190)	200 €
½ de page	350 €
1 page	500 €
<b>BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</b>	

Adhésion	Gratuit
Renouvellement de la carte d'adhésion en cas de perte	Payant (voir tarif de la CALF)

\* Pour 2 publicités achetées, la 3<sup>ème</sup> est à 50 %.

[1] Arrêté du 1er octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif

#### 4- TARIFS 2016 DES SALLES COMMUNALES

A la majorité des membres par 23 voix pour 3 abstentions, le Conseil Municipal approuve les nouveaux tarifs 2016 des salles municipales :

Salles	Tarifs 2016
<b>SALLE DES SPECTACLES (= 300 personnes)</b>	
<i>Associations communales</i>	
- 1 <sup>ère</sup> location	Gratuit
- 2 <sup>ème</sup> location	Supprimé
- 3 <sup>ème</sup> location	Supprimé
- A partir de la 2 <sup>ème</sup> location : (participation aux dépenses des fluides de la salle)	100 €
- Assemblées Générales ou association du Don du Sang	Gratuit pour les associations du Don du Sang AG non autorisées
Conscrits de la commune, sous l'égide du comité des fêtes (une seule manifestation)	Supprimé
<i>Particuliers de la commune</i>	
- Vin d'honneur	Supprimé
Autre manifestation :	
- une journée (du lundi au jeudi de 8h à 19h)	350 €
- week-end (du vendredi à partir de 18 h jusqu'au lundi 8h)	500 €
<i>Comités d'entreprises ayant leur siège sur la commune</i>	
- Arbre de Noël	Gratuit
- Autres manifestations	300 € (du lundi au jeudi de 8h à 19h)
<i>Particuliers extérieurs à la commune, associations, sociétés ou groupements extérieurs</i>	
- Une journée (Du lundi au jeudi de 8h à 19h)	500 €
- Week-end (du vendredi à partir de 18 h jusqu'au lundi 8h)	1 200 €
Groupements culturels - expositions extérieurs à la commune	Supprimé

Associations caritatives	Gratuit (deux manifestations / an)
Ventes promotionnelles (week-end du vendredi à partir de 18 h jusqu'au lundi 8h)	1 200 €
Location sur durée limitée de 2 à 3 heures jusqu'à la demi-journée - tarif forfaitaire	Supprimé
<b>SALLE POLYVALENTE (≈ 50 personnes)</b>	
<i>Associations communales</i>	
- 1 <sup>ère</sup> location	Supprimé
- 2 <sup>ème</sup> location	Supprimé
- 3 <sup>ème</sup> location	Supprimé
- locations illimitées	Gratuit
<i>Particuliers de la commune (à des fins strictement familiales)</i>	
- Vin d'honneur	Supprimé
- Autres manifestations (uniquement le week-end, du vendredi à partir de 18 h jusqu'au lundi 8h)	200 €
<i>Particuliers extérieurs à la commune (à des fins strictement familiales)</i>	
- Vin d'honneur	Supprimé
- Autres manifestations (uniquement le week-end, du vendredi à partir de 18 h jusqu'au lundi 8h)	300 €
Conférences - séminaires - expositions	Supprimé
Location sur durée limitée de 2 à 3 heures jusqu'à la demi-journée - tarif forfaitaire	Supprimé
<b>CENTRE AERE</b>	
<i>Associations communales</i>	Gratuit de 9h à 19h
Tous particuliers de la commune	250 € de 9h à 19h
Tous particuliers ou associations extérieurs à la commune	400 € de 9h à 19h
<b>SALLE ARISTIDE BRIAND</b>	
<i>Associations communales</i> (pour les Assemblées générales uniquement)	Gratuit
<i>conférences - séminaires - spectacles</i>	
- Salle seule	300 €
- Salle équipée	400 € Bar compris
- Option bar	Supprimé
Location sur durée limitée de 2 à 3 heures jusqu'à la demi-journée - tarif forfaitaire	Supprimé
Sociétés extérieures – Journée – tarif forfaitaire – du lundi au vendredi	200 € de 9h à 19h
<b>SALLE DE CONVIVIALITÉ (STADE JEAN ROLLAND)</b>	
<i>Particuliers de la commune</i>	
- Vin d'honneur	Supprimé
- Autres manifestations	Supprimé

<i>Particuliers extérieurs à la commune</i>	
- Vin d'honneur	Supprimé
- Autres manifestations	Supprimé
Conférences - séminaires - expositions	Supprimé
Location sur durée limitée de 2 à 3 heures, jusqu'à la demi-journée - tarif forfaitaire	Supprimé
<b>VESTIAIRES (STADE JEAN ROLLAND)</b>	
Evènements sportifs (Forfait)	supprimé

Location de la vaisselle  
(uniquement pour la salle des spectacles)

Prestations	Tarifs 2016
<b>LOCATION DE VAISSELLE</b> (uniquement pour la salle des spectacles)	
Particuliers de la commune	100 €
Particuliers extérieurs à la commune	200 €
Associations communales (caution)	80 €
Pièce manquante ou cassée	2 € par pièce

- les habitants de la commune auront le droit, une fois par an, à une location d'une salle communale au tarif « particuliers de la commune » en leur propre nom ou pour le compte d'un membre de sa famille (à savoir ascendants et descendants du 1<sup>er</sup> degré). Les locations suivantes seront au tarif « particuliers extérieurs à la commune ».

- On entend par « associations communales », les associations présentant les caractéristiques cumulables suivantes :

- le siège situé sur la commune,
- recevant une subvention financière municipale
- ayant un objet statutaire présentant un intérêt général pour la commune

- Les associations marcellinoises (ayant leur siège sur la commune) auront le droit de réserver les salles communales pour organiser des manifestations sans but lucratif et présentant un intérêt pour la commune de SAINT MARCELLIN EN FOREZ.

#### **5- TARIFS COMMUNAUX 2016 – BUDGET SERVICE DE L'EAU**

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve les tarifs communaux 2016 suivants du service de l'Eau :

Prestations	Tarifs 2016
Part communale fixe : Abonnement	46 € HT
Part communale variable : consommation par m3	0,5685 € / m <sup>3</sup>

#### **6- APPELS A PROJETS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ST VINCENT**

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € à l'Association St Vincent, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire « appel à projets » sur la commune.

## **7- APPELS A PROJETS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DU SOU DES ECOLES**

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'Association du Sou des Ecoles, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire « appel à projets » sur la commune.

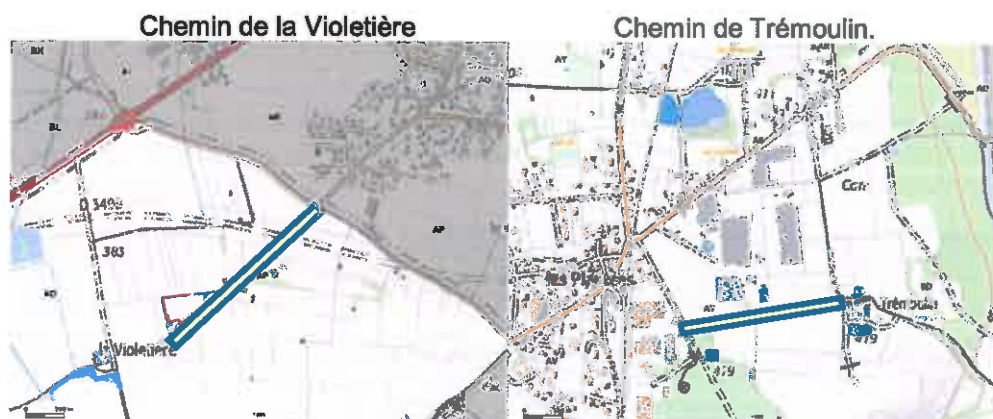
## **8- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC – PROJET DE TRES HAUT DEBIT DANS LA LOIRE - SIEL**

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition du domaine public (parcelle communale cadastrée BB 137 situé rue du 8 mai 1945) avec le SIEL pour le déploiement du réseau fibre optique Très Haut Débit (THD 42). Il s'agit de l'implantation d'un point de mutualisation de 12 m<sup>2</sup> et de chambres télécom aux abords.

## **9- DENOMINATION DE DEUX CHEMINS COMMUNAUX**

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve la dénomination des voies communales suivantes :

- **Chemin de la Violetière** pour le chemin situé à La Violetière en parallèle de la RD 498 et
- **Chemin de Trémoulin** pour le chemin aux Plantées allant de l'allée de Batailloux à la ferme de Trémoulin.

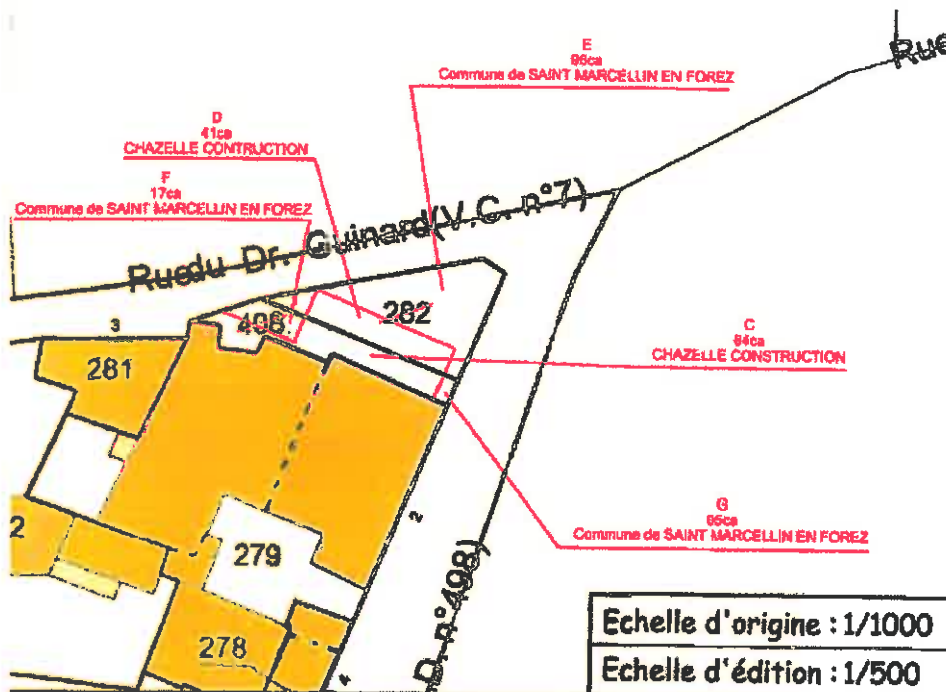


## **10- PLU – DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal donne délégation au Maire d'exercer au nom de la commune et pour la durée du présent mandat, le droit de préemption défini par l'article L 211-1 du Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, sur les Zones UA, UB, UE, UH, strictes ou indicées, et Zone AU, stricte ou indicée.

## **11- ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET CHAZELLE CONSTRUCTION – INTERSECTION RUE DU DR GUINARD ET BD DU COUHARD**

A la majorité des membres par 17 voix pour, 3 contre, 6 abstentions, le Conseil Municipal approuve l'échange à titre gracieux, à intervenir avec Chazelle Construction, soit une partie de la parcelle communale AB 282 D d'une surface de 41 m<sup>2</sup> située à l'intersection de la rue du docteur Guinard et Bd du Couhard échangée avec les parcelles cadastrées AB 408 G (5 m<sup>2</sup>) et AB 408 F (17 m<sup>2</sup>) appartenant à Chazelle construction, situées au même endroit.



**12- AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE AU NOM DE LA COMMUNE – DOSSIER SARL BERGERON**

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer au nom de la Commune, une déclaration préalable pour la division du terrain communal cadastré AT 10 situé chemin de Trémoulin, d'une superficie totale de 11880 m<sup>2</sup>.

**13- DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 7 mai 2014 :

**DECISION 2015 52 du 24/11/2015**

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien situé rue du Docteur Guinard, appartenant aux Consorts POMMIER.

**DECISION 2015 53 du 24/11/2015**

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien situé 8 chemin des vignes, appartenant à Mme LOPEZ

**DECISION 2015 54 du 24/11/2015**

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien situé 7 rue Charles Jannin, appartenant à M. VUILLERMOZ

**DECISION 2015 55 du 24/11/2015**

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien situé 961 route de Chatelus, appartenant à M. et Mme HUMBERT

**DECISION 2015 56 du 24/11/2015**

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien situé 7 rue des Ecoles, appartenant à M. et Mme CROS

**DECISION 2015 57 du 24/11/2015**

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien situé 5 impasse des peupliers, appartenant à M. SAGNOL

**DECISION 2015 58 du 27/11/2015**

Commande passée auprès de la société AS.PRO (42100 – St Etienne), pour le suivi des travaux concernant



l'aménagement du bâtiment des services techniques par un coordonnateur Sécurité Protection Santé, moyennant la somme de **770,00 € TTC**

**DECISION 2015 59 du 27/11/2015**

Commande passée auprès de la société BUREAU VERITAS (42351- La Talaudière), pour assurer les missions de contrôle technique durant le suivi des travaux pour l'aménagement du bâtiment des services techniques, moyennant la somme de **1800,00 € TTC**

**DECISION 2015 60 du 27/11/2015**

Commande passée auprès de la société LYONNAISE DES EAUX (63000 – Clermont Ferrand), pour la création d'une vidange sur le réseau d'eau potable à Chantegrillet, moyennant la somme de **1213,09 € TTC**

**14- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Date des vœux au monde économique : 22 janvier 2016

**St Marcellin en Forez, le 21 décembre 2015**

**Le Maire,**  
**Eric LARDON**

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE ST MARCELLIN EN FOREZ" around the perimeter and "42630" at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.

